



# Assemblée générale

Distr. générale  
17 décembre 1999  
Français  
Original: anglais

---

## Cinquante-quatrième session

Point 120 de l'ordre du jour

### Planification des programmes

#### Rapport de la Cinquième Commission

*Rapporteur* : M. Jan Piotr **Jaremczuk** (Pologne)

#### I. Introduction

1. À sa 3e séance plénière, le 17 septembre 1999, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Bureau, d'inscrire à l'ordre du jour de sa cinquante-quatrième session la question intitulée «Planification des programmes» et de la renvoyer à la Cinquième Commission.
2. Pour l'examen de ce point, la Commission était saisie des documents suivants :
  - a) Rapport du Comité du programme et de la coordination sur les travaux de sa trente-neuvième session<sup>1</sup>;
  - b) Rapport du Secrétaire général sur les mesures prises aux fins de l'examen du projet de plan à moyen terme pour la période 2002-2005 par les organes sectoriels, techniques et régionaux (A/54/89);
  - c) Rapport du Secrétaire général sur les dispositions à prendre pour que les programmes et activités approuvés soient intégralement exécutés, pour s'assurer de leur qualité, pour mieux rendre compte de ces éléments aux États Membres et pour permettre à ceux-ci de mieux les évaluer (A/54/117);
  - d) Rapport du Secrétaire général sur le Règlement et les règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation (A/54/125);
  - e) Note du Secrétaire général sur le Règlement et les règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation (A/C.5/54/12).

---

<sup>1</sup> Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-quatrième session, Supplément No 16 (A/54/16).

1. La Cinquième Commission a examiné la question à ses 40e et 48e séances, les 30 novembre et 17 décembre 1999. On trouvera un résumé des déclarations et observations qui ont été faites lors de l'examen de la question par la Commission dans les comptes rendus analytiques correspondants (A/C.5/54/SR.40 et 48).
2. À la 40e séance, le 30 novembre, le Président du Comité du programme et de la coordination a présenté le rapport du Comité (voir A/C.5/54/SR.40).

## II. Examen du projet de résolution A/C.5/54/L.23

3. À la 48e séance, le 17 décembre, le représentant du Pakistan, Vice-Président de la Commission et coordonnateur des consultations officieuses sur la question, a présenté un projet de résolution intitulé «Planification des programmes» (A/C.5/54/L.23).
4. À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution A/C.5/54/L.23 sans le mettre aux voix (voir par. 8).
5. Après l'adoption du projet de résolution, le représentant de la Finlande (au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres de l'Union européenne) a fait une déclaration pour expliquer son vote.

## III. Recommandation de la Cinquième Commission

6. La Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution ci-après :

### **Planification des programmes**

*L'Assemblée générale,*

*Ayant examiné* le rapport du Comité du programme et de la coordination sur les travaux de sa trente-neuvième session<sup>1</sup>,

1. *Prend acte avec satisfaction* du rapport du Comité du programme et de la coordination sur les travaux de sa trente-neuvième session<sup>1</sup>;
2. *Souscrit* aux conclusions et recommandations figurant dans le rapport du Comité sur l'examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies, la planification des programmes et l'ordre du jour provisoire de la quarantième session du Comité;
3. *Souscrit également* aux conclusions et recommandations sur les questions de coordination figurant aux paragraphes 560 à 565, 567 et 568, et 587 à 596 du rapport du Comité;
4. *Note* que dans le contexte des questions de coordination, les propositions concernant les indicateurs de résultats demandées par le Comité du programme et de la coordination et figurant dans le rapport du Secrétaire général sur l'Initiative spéciale des Nations Unies pour la mise en oeuvre du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90<sup>2</sup> n'ont pas été approuvées par l'Assemblée générale;

---

<sup>2</sup> E/AC.51/1999/6.

5. *Relève* qu'elle examine la question évoquée au paragraphe 566 du rapport du Comité au titre d'un point distinct de l'ordre du jour;

6. *Demande instamment* au Secrétaire général de promulguer au plus tôt la version révisée du Règlement et des règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation, adoptée par l'Assemblée à sa cinquante-troisième session, en prenant intégralement en compte les recommandations formulées par le Comité du programme et de la coordination au paragraphe 47 de son rapport<sup>1</sup>;

7. *Décide* de poursuivre l'examen du point intitulé «Planification des programmes» à la reprise de sa cinquante-quatrième session.

---